

IV - TERMES ET DÉFINITIONS

Pour le présent document, les définitions suivantes s'appliquent.

Alèse / protège-matelas :

Produit (souvent imperméable) que l'on place entre le drap du dessous et le matelas pour protéger ce dernier.

Articles de literie :

Terme général utilisé pour désigner tous les éléments placés sur le matelas ou sur le lit par l'utilisateur à des fins de confort et de chaleur ainsi que de décoration. Ce terme concerne les draps, couvertures, couvre-lits, alèses, dessus-de-lit matelassés, couettes, housses de couettes et housses de matelas.

Couette / édredon :

Article de literie composé essentiellement d'un matériau tissé et garni, par exemple de duvet, de plumes ou de fibres de garnissage (la couette peut être piquée de différentes manières).

Couverture :

Pièce d'étoffe isolant thermiquement qu'on étend pour recouvrir le matelas.

Couvre-lit / dessus-de-lit :

Grand morceau d'étoffe généralement adapté à la forme d'un lit pour en recouvrir complètement la literie

Couvre-lit matelassé / dessus de lit matelassé :

Couvre-lit / dessus-de-lit composé de deux épaisseurs de tissu assemblés par piqûres formant un dessin en relief.

Drap :

Pièce de tissu qui sert à isoler le corps soit du matelas, soit des couvertures.

Housse de couette :

Pièce de tissu formant enveloppe pour la protection de la couette.

Enveloppe amovible de matelas :

Enveloppe souple destinée à recouvrir intégralement le rembourrage du matelas.

Matelas :

Produit rembourré destiné à supporter confortablement une personne alitée, et éventuellement destiné à la prévention des escarres.

Matelassé :

Se dit d'un tissu placé sur un rembourrage ou garnissage qui est maintenu par des piqûres formant un dessin en relief.

Oreiller / traversin :

Coussin pour la tête du dormeur, composé d'une enveloppe et d'un garnissage ; tout objet destiné à cet effet

Taie / enveloppe d'oreiller ou de traversin :

Enveloppe de tissu destinée à recouvrir un oreiller ou un traversin

